

RAPPORT N° 06/4-04
au Conseil Municipal

OBJET

**BUDGET PRINCIPAL
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006**

Le Budget Supplémentaire intègre les résultats de l'exercice précédent, à savoir :

- en Section d'Investissement (solde d'exécution) - 24 212 028,83 €,
- en Section de Fonctionnement (résultat) 31 041 020,89 €.

Le solde du résultat brut d'exploitation, après affectation de 24 212 028,83 € en Investissement, est reporté en Fonctionnement à hauteur de 6 828 992,06 €.

Il reprend également les reports inclus dans le Compte Administratif 2005 récapitulés dans le tableau ci-après.

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	6 117 675,79 €	5 150 998,28 €
Recettes	14 873 583,17 €	

Les crédits nouveaux s'élèvent en dépenses à :

- * 15 300 000,00 € en Investissement en mouvements réels,
- * 8 278 101,06 € en Fonctionnement en mouvements réels.

La Section d'Investissement au total s'élève à 46 629 704,62 € et la Section de Fonctionnement à 12 372 180,06 €.

Les tableaux du Budget Supplémentaire ci-après joints donnent le détail de ces dépenses et des recettes prévues pour leur financement.

En Section d'Investissement, des crédits nouveaux ont été inscrits à destination de la réhabilitation de l'ancien Séchoir-à-Tabac pour 1 400 000,00 € ; la proximité et l'environnement se voient dotés respectivement de 230 000,00 et de 300 000,00 €. Le programme des acquisitions foncières, et les mobiliers et matériels ont été abondés de 500 000,00 €. La Délibération relative aux AP/ CP soumise par ailleurs à votre examen au cours de la présente séance viendra compléter ou modifier le programme 2006 des investissements.

Ces investissements seront financés en partie au moyen du FRDE, ainsi que du FCTVA.

RAPPORT N° 06/4-04

La somme de 6 300 000,00 € inscrite en investissement (tant en dépense qu'en recette) correspond à l'acquittement d'un droit d'entrée par le Délégué pour l'exploitation du stationnement payant du Parc en ouvrage du « Grand Marché » ; cette somme sera versée à la SODIAC pour les travaux de réalisation de l'ouvrage dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement.

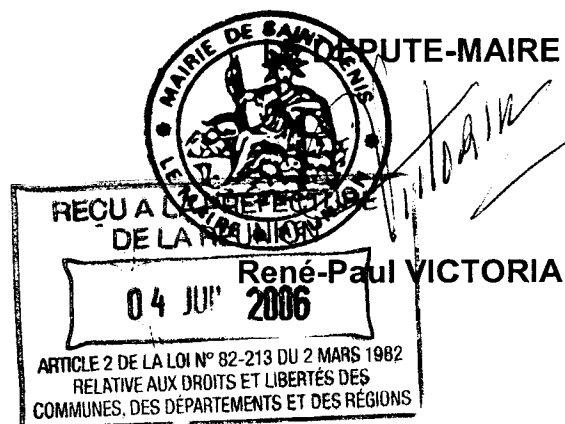
La Section de Fonctionnement enregistre pour sa part une augmentation des crédits en direction des associations pour 959 331,00 €. Les principaux bénéficiaires sont les secteurs Jeunesse, Sport, Vie Familiale, ainsi que Politique de la Ville.

Plusieurs domaines bénéficient d'une augmentation : sur le chapitre des Ressources Humaines pour 2 210 700,00 € ; l'alimentation pour 850 000,00 € ; les événementiels en matière d'animation et de culture pour 1 200 000,00 € au titre de différentes manifestations. Les crédits pour des prestations ont en dernier lieu été abondés au profit de l'environnement et des services de proximité.

Les recettes de Fonctionnement proviennent essentiellement des produits des impôts directs pour un complément de près de 430 000,00 € faisant suite à la notification des services fiscaux de compléments aux dotations de l'Etat et de crédits liés aux emplois d'insertion pour 2 210 700,00 €.

Par ailleurs, divers réajustements de crédits ont été constatés ; les mouvements d'ordre sont relatifs à des opérations de travaux en régie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 06/4-04
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

BUDGET PRINCIPAL
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

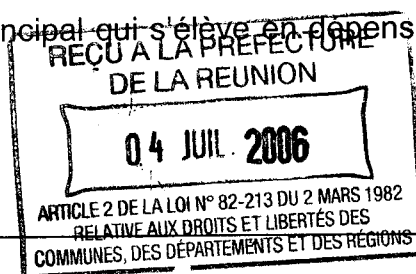
Sur le RAPPORT N° 06/4-04 présenté par le Député-Maire présenté au nom des Commissions 1° Affaires Culturelles, 2° Sports, 3° Jeunesse et Loisirs, 4° Ecole et Restauration Municipale, 5° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, 6° Vie Familiale, et 7° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**
(confer en annexe le détail du vote par Chapitre)

Adopte le Budget Supplémentaire 2006 principal qui s'élève en dépenses et recettes à :

- * 46 629 704,62 € en Investissement,
- * 12 372 180,06 € en Fonctionnement.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUN 2006



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

DETAIL DU VOTE

I Section de Fonctionnement

* Dépenses

Chapitre	Intitulé	Résultat du vote (1)
011	Charges à caractère général	unanimité des votants
012	Charges de personnel et frais assimilés	unanimité des votants
(2) 65	Autres charges de gestion courante	unanimité des votants
67	Charges exceptionnelles	unanimité des votants
023	Virement à la Section d'Investissement	unanimité des votants

* Recettes

Chapitre	Intitulé	Résultat du vote (1)
73	Impôts et taxes	unanimité des votants
74	Dotations et participations	unanimité des votants
013	Atténuation de charges	unanimité des votants
77	Produits exceptionnels	unanimité des votants
042	Opération d'ordre de transfert entre Sections	unanimité des votants

II Section d'Investissement

* Dépenses

Chapitre	Intitulé	Résultat du vote (1)
20	Immobilisations incorporelles	unanimité des votants
204	Atténuation de charges	unanimité des votants
21	Immobilisations corporelles	unanimité des votants
23	Immobilisations en cours	unanimité des votants
16	Emprunts et dettes assimilées	unanimité des votants
27	Autres immobilisations financières	unanimité des votants
040	Opération d'ordre de transferts entre Sections	unanimité des votants

* Recettes

Chapitre	Intitulé	Résultat du vote (1)
13	Subventions d'investissement	unanimité des votants
21	Immobilisations corporelles	unanimité des votants
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	unanimité des votants
021	Virement de la Section de Fonctionnement	unanimité des votants

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le



René-Paul VICTORIA

- (1) 33 voix pour dont 5 votes par procuration
 (2) 29 voix pour dont 5 votes par procuration
 (sortie des élus intéressés
 au titre du Centre Communal d'Action Sociale)

Handwritten signatures and initials:
- Large signature at top center: *S. P. Harber*
- Signature to the right: *[Illegible]*
- Signature below Harber: *[Illegible]*
- Signature to the right of center: *[Illegible]*
- Signature below center: *[Illegible]*
- Signature to the right: *[Illegible]*
- Signature below center: *[Illegible]*
- Signature to the right: *[Illegible]*
- Signature below center: *[Illegible]*
- Signature to the right: *[Illegible]*
- Signature below center: *[Illegible]*
- Signature to the right: *[Illegible]*

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

REQU A LA PRÉFECTURE
DE LA REUNION
04 JUL. 2006
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS
Fait à Saint-Denis